

N° 1391

Rubrique médicale

Rapport bénéfice/risque des nouveaux traitements

Alors que de nouveaux traitements dont l'efficacité et les risques ont été scientifiquement évalués sont en passe d'être prochainement disponibles, les malades sont actuellement enthousiasmés par une technique dite «révolutionnaire».

Le Pr. ZAMBONI, chirurgien vasculaire italien dont l'épouse est atteinte de SEP, a l'idée de vérifier une vieille hypothèse selon laquelle une hypertension veineuse dans le cerveau et la moelle épinière pourrait déclencher une SEP. Il met alors en évidence par échographie des rétrécissements sur les veines qui drainent le sang du cerveau et de la moelle vers le cœur. Ces anomalies sont multiples et concerneraient 100% des 65 patients SEP étudiés. Par contre, elles seraient exceptionnelles et toujours uniques chez 250 contrôles. Il appelle cette nouvelle pathologie «**Insuffisance Veineuse Cérébro-Spinale Chronique**».

Fin 2009, le Pr ZAMBONI publie ensuite les résultats chez 65 patients après dilatation des veines ou mise en place d'un ressort (stent). Après 18 mois, 50% sont «sans poussées» contre 27% pendant les deux années précédant l'intervention.

Les lésions cérébrales actives en IRM diminuent de 50 à 12%. Et aucun incident postopératoire n'est signalé.

Ces résultats font actuellement l'objet d'une inquiétante publicité sur Internet suggérant que la cause de la SEP et son traitement ont été trouvés.

Deux centres de chirurgie vasculaire (Varsovie et Sofia) proposent des voyages organisés pour traiter les patients. Le prix dépasse 5.000€ et les malades s'inscrivent par centaines sur des listes d'attente.

Selon les témoignages de malades dans des blogs, ce traitement ferait des «miracles» et beaucoup font pression sur leur neurologue pour en bénéficier. Ils ne comprennent pas la réticence des scientifiques et accusent même la profession médicale ainsi que les firmes pharmaceutiques de protéger leurs intérêts.

Dans le milieu scientifique, ces deux publications ont suscité une réserve justifiée car il semble difficile d'établir un lien de cause à effet entre cette pathologie veineuse (et les prétendus bénéfiques) et notre connaissance actuelle des mécanismes pathologiques de la SEP.

Plusieurs centres ont tenté de reproduire les résultats du Pr. ZAMBONI. A l'Université de Stanford, une quarantaine de patients ont été opérés. Deux incidents graves (décès par hémorragie cérébrale et mobilisation d'un stent dans le cœur) ont justifié l'arrêt de l'étude.

A l'Université de Buffalo, les fréquences d'anomalies rapportées par le Pr. ZAMBONI n'ont pas été confirmées. Parmi 500 patients, 55% seulement présentent des anomalies. De plus, des rétrécissements ont été observés chez 22% de personnes saines sur le plan neurologique.

La société américaine de SEP a nommé un Comité de 14 experts pour établir l'utilité, les modalités et le financement d'une étude clinique contrôlée qui pourrait commencer en juillet 2010.

Dans le précédent bulletin (voir Bulletin de la Fondation Charcot n° 26), nous avons souligné que, même pour les traitements évalués dans des études cliniques rigoureuses, le rapport «bénéfice/risque» est un critère essentiel et parfois difficile à apprécier.

Il est indispensable de le rappeler car pour ce «traitement révolutionnaire», les risques sont certains et le bénéfice peu probable.

*Le mot du Président
Dr Richard E. GONSETTE, Président
Bulletin de la Fondation Charcot
N°27 Mai 2010*

Des puces électroniques pour de nouveaux permis de conduire belges

A partir de 2012, un nouveau permis de conduire aux normes européennes sera délivré à tous les conducteurs belges.

Fini le permis à 3 volets avec pour certains des photos jaunies!

Le nouveau permis sera au format d'une carte d'identité et muni d'une puce permettant ainsi à la police de consulter la banque de données centralisée des permis de conduire.

Sa validité sera limitée : pas plus de 10 ans. Il sera bien sûr renouvelable, sans examen mais... il faudra changer la photo.

Ce nouveau permis coûtera 20€. Dès maintenant des communes pilotes délivrent ce permis aux nouveaux conducteurs.

Les dossiers pensions sont maintenant en ligne

Les salariés et les indépendants pensionnés mais aussi les salariés actifs peuvent prendre connaissance de leur dossier personnel de pension.

Comment faire? Aller sur le site: www.onp.fgov.be et cliquer sur **MyPension/votre dossier de pension en ligne**. Puis s'identifier via le **token** (codes personnels reçus par la poste via le site: www.belgium.be) ou via la carte d'identité et accéder à toutes les données personnelles.

Nouveauté: on peut déjà obtenir une estimation de sa pension en se rendant sur le site : www.toutsurmapension.be.

Transmis par Jean-Louis



Blague

« Il vaut mieux qu'il pleuve un jour comme aujourd'hui, plutôt qu'un jour où il fait beau. »

(Pierre DAC)

Vous avez réservé des billets d'avion que vous avez dû malheureusement annuler

Et comble de malchance vous n'aviez pas contracté d'assurance annulation.

Et bien, tout n'est pas perdu pour autant. Contactez au plus vite votre agence de voyage ou le site Internet avec lesquels vous avez réservé.

Vous pouvez récupérer les taxes d'aéroport qui parfois sont assez élevées. La récupération de ces taxes ne dépend pas d'une assurance annulation.

Il faudra s'armer de patience car certains voyageurs demandent un délai de trois mois et ce délai n'est pas toujours respecté. Patience et persévérance donc...

Un city trip en automne ? Enfin un guide voyage pour visiter Paris... en toute accessibilité !

